

Décision

Générale

colonial

Décision n° 922 Inscription maritime.

n° 922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

TEXTE INTÉGRAL

Abdi Gouled. planton 8 échelon, précédemment détaché à la caisse centrale, est mis provisoirement à la disposition du chef du service de l'inscription maritime. en remplacement de Zakaria Omar. La présente décision aura effet pour compter du 22 aout 1949.